

REGLEMENT JOURNEE DES FEMININES

Article 1 : Toutes les joueuses inscrites doivent participer. Le remplacement de joueuses n'est autorisé qu'à la présentation des licences, avant le début de la compétition.

Article 2 : Les parties sont limitées dans le temps et se déroulent suivant le planning établi à l'avance, exceptée la 7^{ème} partie qui sera déterminée suivant le classement à l'issue des 6 premières parties. Toute équipe homogène ne rencontre pas, au cours des 6 premières parties, une équipe de son club (sauf en cas d'absence et de réorganisation du graphique, le jour-même).

Un bonus de 1 point est accordé pour toutes parties terminées à 13.

Au signal de fin de partie, la mène en cours se termine :

1°) -. La partie est terminée même si aucune des 2 équipes est arrivée à 13. Le score établi à ce moment-là est annoncé à la table de marque.

2°) - Si le but sort au cours de cette mène, on ne la recommence pas et c'est le score de la mène précédente qui compte.

Si le nombre d'équipe est un chiffre impair, l'équipe (sans adversaire) gagne 13 à 7 sans bonus

Article 3 : En fin de partie, une représentante de chaque équipe doit se présenter obligatoirement à la table pour faire enregistrer le score.

Les deux adversaires doivent se présenter ensemble à la table de marque.

Article 4 : Le début de la compétitions parties est fixé à 9 H 30 précise.

Article 5 : Le début et la fin de chaque partie seront annoncés par un signal sonore de l'arbitre.

Article 6 : Au cours de la phase en doublette, les joueuses ne peuvent participer uniquement à 2 parties sur 3.

Article 6 : Le classement sera effectué comme suit :

- a) Nombre de points réalisés ;
- b) Nombre de points de bonus marqués ;
- c) Goal-average général.

Partie gagnée : 2 points - **match nul : 1 point** - partie perdue : 0 point

Article 7 : Composition du Jury : La déléguée, un arbitre et un teneur de table.

Article 8 : Les décisions du jury seront sans appel.

Article 9 : Les parties se jouent au temps et donc au cadre. A son lancer, le but doit être à au moins 50 cm de tout obstacle, de la ligne de fond de jeu et 1,50 mètre d'un cercle ou d'un but utilisé. (Note : *il n'est requis aucun minimum vis-à-vis des lignes de séparation de jeu ou des lignes de perte sur le côté des jeux*).